

Premier numéro de la série « *Journal des Instituts de médecine légale* »

Le *Journal de médecine légale* se transforme à partir de 2014 et sera composé de 6 séries permettant de couvrir l'ensemble des domaines de notre discipline.

Nous avons le plaisir de présenter le premier numéro de la série A « *Journal des Instituts de médecine légale* » qui deviendra, nous l'espérons, l'organe des instituts et/ou centres de médecine légale.

C'est un nouveau concept qui est mis en place pour la série du *Journal de médecine légale* qui consiste à demander à chaque centre son expertise, et d'utiliser l'ensemble des ressources du réseau pour apporter la meilleure réponse aux situations rencontrées.

Dans ce numéro, nos collègues de Lyon démontrent l'intérêt de l'examen médico-légal, afin de choisir entre homicide et mort naturelle. Les centres sont maintenant confrontés à des cas d'intoxication nécessitant des compétences toxicologiques.

Les centres ne peuvent pas fonctionner sans une définition précise des règles juridiques. La Nouvelle Calédonie est en train de construire son droit médical.

Les instituts médico-légaux sont confrontés à de nombreux cas de délinquance sexuelle et l'on trouvera dans ce numéro des réponses au niveau des concepts et de la prise en charge.

Le médecin légiste est quelque fois confronté à des comportements qui défient son entendement habituel. L'exorcisme mortel est à classer dans son registre surprenant.

Les centres de médecine légale disposent grâce à l'odontologie, d'un outil de moyen incomparable pour identifier les victimes carbonisées.

Les centres de médecine légale partagent dans le monde entier des approches communes mais également de grandes différences.

Les textes issus de la 53^e réunion de l'Association Italo-Belgo-Franco-Suisse sont un bon exemple de ce qui nous rapproche, de ce qui nous sépare de nos différents collègues.

Dans cette réunion, nous avons abordé :

- Eric Lemaire fait le point sur la redistribution post-mortem de substances psycho-actives et de ses résultats préliminaires.
- Jacques Vital Durand dresse un panorama de l'évolution de la réparation des dommages corporels.
- J.M. Gaulier traite des substances volatiles en post-mortem.
- Olivier Gout nous expose l'évolution en France de l'obligation d'information en matière médicale.
- M. Loisel décrit la place nécessaire de l'avocat aux opérations d'expertise.
- Romano La Harpe s'appuie sur les décès par coup de feu à Genève, en Suisse entre 2001 et 2010.
- Jean Aubijoux s'intéresse sur les données actuelles sur l'indemnisation par le FIVA, des victimes de l'amiante.
- Me Alexia Converset fait le point sur la réforme des soins psychiatriques sans consentement par les lois des 5 juillet 2011 et 27 septembre 2013.

Longue vie à cette nouvelle série.

Pr. Bernd BRINKMANN
Rédacteur en chef de la série A :
Journal des Instituts de médecine légale

Pr. Bertrand LUDES
Rédacteur en chef de la série A :
Journal des Instituts de médecine légale

Pr. Daniel MALICIER
Rédacteur en chef de la série A :
Journal des Instituts de médecine légale

JOURNAL
 DES INSTITUTS
 DE MÉDECINE
 LÉGALE
 EST UNE SÉRIE DU
 JOURNAL DE MÉDECINE
 LÉGALE, DROIT MÉDICAL